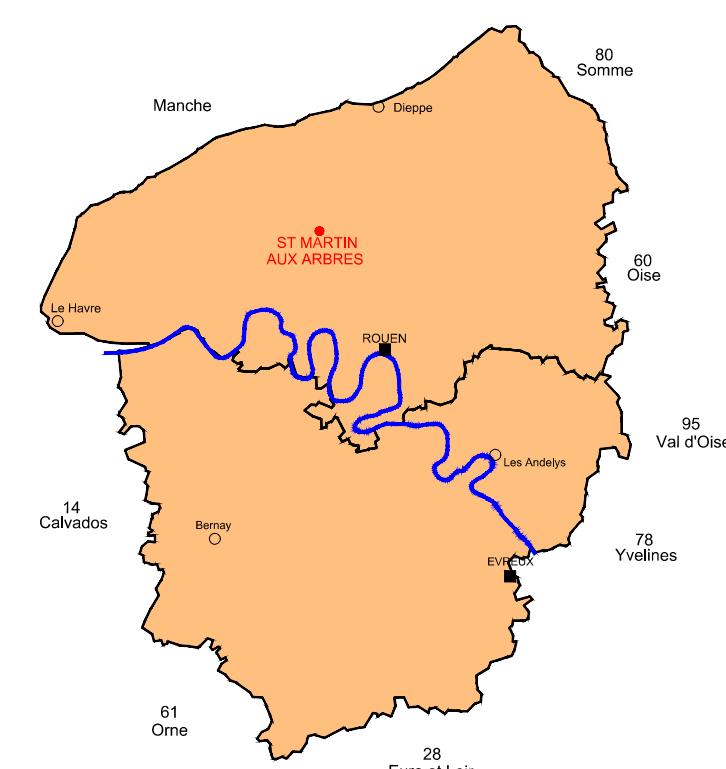


DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME (76)

CARTE COMMUNALE DE SAINT-MARTIN-AUX-ARBRES

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle : 1/5000



3

REVISION
PRESCRITE LE : 29 juin 2017

ARRETE MUNICIPAL DU : 29 septembre 2025

ENQUETE PUBLIQUE : du 27/10/2025 au 28/11/2025

APPROUVEE LE :

ARRETE PREFECTORAL DU :

CACHET DE LA MAIRIE

SIGNATURE



LEGENDE SERVITUDES :

AS1

Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.

Points de captage AEP :

- Captage de Limésy (DUP par A.P. du 18/11/2002)
Indice B.R.G.M. BSS22767x0021



Périmètre de protection immédiat de captage



Périmètre de protection rapproché de captage



Périmètre de protection éloigné de captage

I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz

- Canalisation Mesnil Panneville - Sassetot le Malgardon - DUP du 27 octobre 1994

I4

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques aériennes ou souterraines, faisant partie du réseau d'alimentation générale et des réseaux de distribution publique :

- Ligne hertzienne Rouen/Dieppe tronçon Amfreville les Champs - Martin Eglise Seules sont reportées au plan les lignes supérieures à 63 KVa

PT2

Servitudes de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles :

- Ligne hertzienne Rouen/Dieppe tronçon Amfreville les Champs - Martin Eglise Décret du 15/02/1982

T1

Servitudes relatives au chemin de fer :

- Ligne de chemin de fer Motteville-Clères - Loi du 15 juillet 1845.

T7

Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire

